



anneau bleu



Eglise Chapelle



ENS



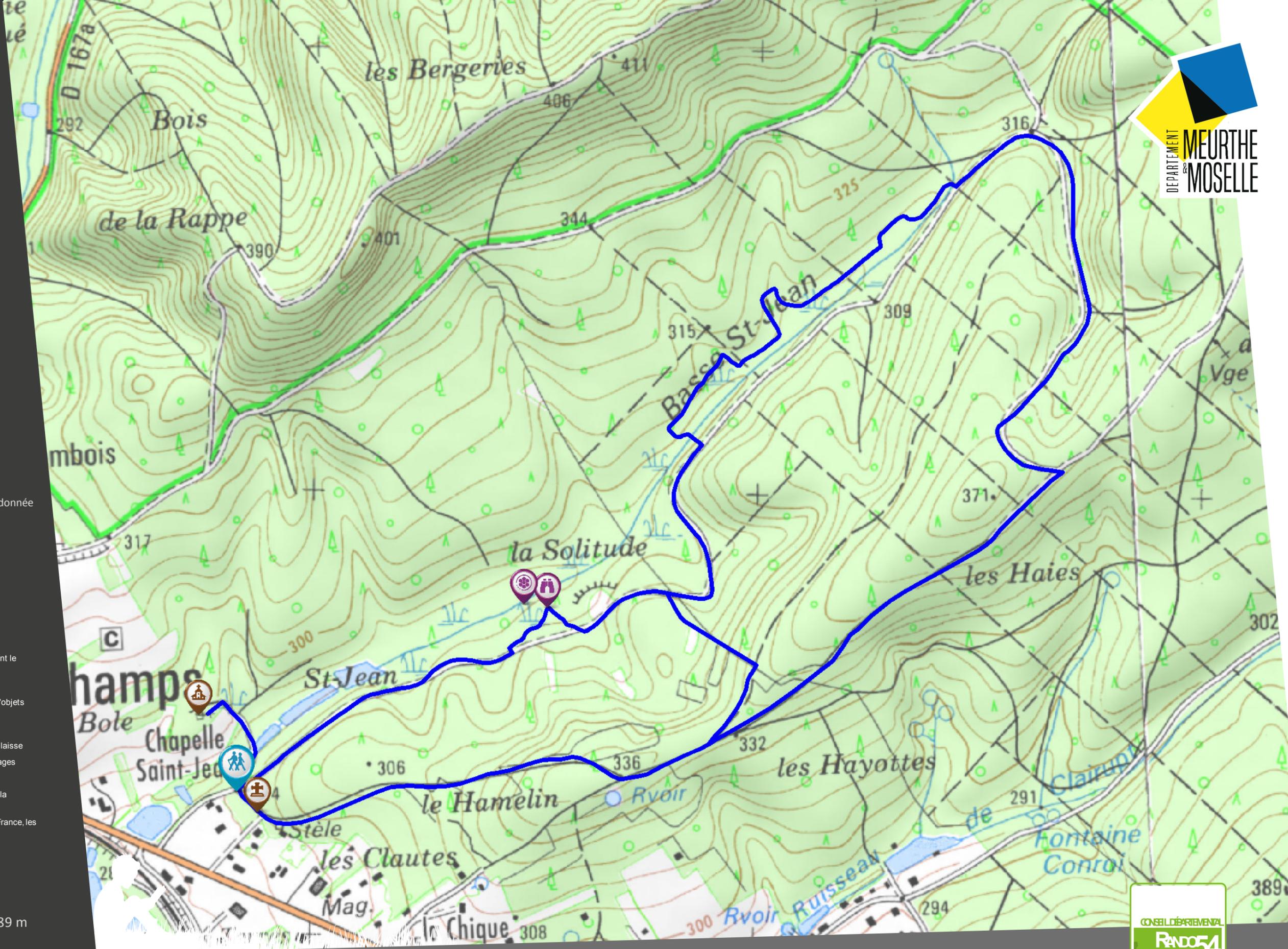
Observatoire



Stèle Cimetière



DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE



http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-écologique/randonnée

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



Sentier des Pics variante Saint-Jean Itinéraire d'intérêt départemental



7 km - 2h30



Itinéraire pédestre

Variante possible

Départ principal

Bertrichamps

Parking - tourbière Basse St-Jean



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 21/11/2017

Contact : Conseil départemental/DATE/Service Ecologie - rando@departement54.fr